

LIVRET de
PRÉSENTATION
DES ACTIVITÉS
DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE
2018/2019



Madame, Monsieur,

L'école de musique intercommunale vient de vivre sa première année d'existence. Merci à tous pour votre confiance.

Nous pouvons nous réjouir d'avoir su, collectivement, créer un enseignement musical qualitatif attendu par nos habitants. Les communes de Bailly-Romainvilliers, Coupvray et Magny-le Hongre se sont unies pour donner naissance à cette structure dont l'ambition et l'objectif sont clairs : devenir une école de musique communautaire associant les différentes écoles de musique des autres villes de notre agglomération.

Nous allons progressivement enrichir nos offres pour permettre un accès pour tous. Nous allons également veiller à proposer une offre instrumentale plus importante et variée.

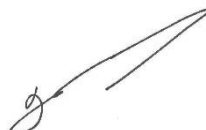
Espérant vous accueillir ou vous retrouver en septembre 2018 pour une nouvelle année musicale.

Musicalement vôtre.

Anne GBIORCZYK
Maire
de Bailly-Romainvilliers



Thierry CERRI
Maire
de Coupvray



Jean-Paul BALCOU
Maire
de Magny le Hongre



LA VIE À L'ÉCOLE

La vie dans une école de musique, c'est pratiquer une discipline artistique, aller au spectacle, découvrir son futur instrument, de nouveaux artistes, soutenir ses camarades lorsqu'ils se produisent en public ...

Bref, enrichir sa pratique artistique en profitant de la vie culturelle offerte sur les trois communes.

L'École de Musique Intercommunale, gérée par les communes de Bailly-Romainvilliers, Coupvray et Magny le Hongre, vous propose toute l'année :

- Des concerts et des auditions, des ensembles de musiciens professionnels, amateurs, de tous styles ...
- Des spectacles
- Des animations scolaires

Toutes ces manifestations sont, pour la plupart, libres d'entrée.

Les élèves jouant d'un instrument mélodique et les chanteurs ont la possibilité de répéter avec un accompagnateur de l'École de Musique Intercommunale.

Les horaires des répétitions sont à définir en concertation avec le professeur d'instrument.

Les chorales sont accompagnées par un pianiste professionnel.

LES COORDONNEES

L'École de Musique Intercommunale est gérée par Bailly-Romainvilliers, Coupvray et Magny le Hongre.

Pour plus de simplicité, merci d'adresser tout courrier exclusivement à :

Courrier : Mairie

A l'attention de l'École de Musique Intercommunale

51 rue de Paris

77 700 Bailly-Romainvilliers

Mail : ecole.musique@bailly-romainvilliers.fr

Téléphone : 06 32 12 37 82 ou 01 60 43 67 56

Horaires : du mardi au vendredi de 11h00 à 13h00 et de 14h00 à 19h00 à l'École de musique intercommunale à Bailly-Romainvilliers.

LE PERSONNEL ADMINISTRATIF

Directrice : Christine LONZIÈME

Assistante : Laure GROUT

LES LIEUX D'ENSEIGNEMENT

▶ Maison des Arts

3 boulevard des Écoles

77 700 Bailly-Romainvilliers

▶ Salle d'activités (école maternelle)

71 rue de Lesches

77 700 Coupvray

▶ École de Musique

3 ter rue des Anciennes Mairies

77 700 Magny le Hongre

À NOTER SUR VOTRE AGENDA !

LA REPRISE DES COURS

Le **lundi 17 SEPTEMBRE 2018**

(au matin)

Les cours suivent le calendrier des vacances scolaires 2018-2019

RENCONTRES DES PARENTS / PROFESSEURS

Les professeurs d'instruments ou de chant recevront les parents, sur les 2 sites ci-dessous, pour convenir des jours et horaires des cours d'instrument ou de chant de votre enfant. La rencontre avec le professeur s'effectue du **lundi 10 au samedi 15 septembre**. Les dates et horaires précis seront communiqués la semaine précédente sur les deux structures d'enseignement et les 3 sites Internet des villes de Bailly-Romainvilliers (www.bailly-romainvilliers.fr), Magny le Hongre (www.magnylehongre.fr) et Coupvray (www.coupvray.fr).

Maison des Arts

3 boulevard des Écoles
77 700 Bailly-Romainvilliers

École de Musique

3 ter rue des Anciennes Mairies
77 700 Magny le Hongre

ÉVEIL MUSICAL (4 à 6 ans)

4 ans (moyenne section de maternelle)	JARDIN MUSICAL
5 ans (grande section de maternelle)	ÉVEIL MUSICAL 1
6 ans (CP)	ÉVEIL MUSICAL 2 + ATELIERS DÉCOUVERTE

A la suite du cursus d'éveil musical ou sans cursus, l'enfant entre dans le cursus diplômant qui comprend 3 cours hebdomadaires :

1. Un cours de formation musicale
2. Un cours d'instrument ou de chant (selon son choix)
3. Un cours de pratique collective.

L'adolescent (à partir de 15 ans) peut choisir d'entrer en cursus diplômant ou en cursus personnalisé sur contrat.

FORMATION MUSICALE TRADITIONNELLE

1C1/1C2 (CE1/CE2)	Pour tous les élèves entrant dans le 1 ^{er} cycle	
	Formation Musicale Traditionnelle	Formation Musicale Musiques Actuelles
A partir du 1C3	Pour tous les instrumentistes / chanteurs	Pour les instrumentistes / chanteurs des Musiques Actuelles Amplifiées

TESTS DE FORMATION MUSICALE

Des tests destinés à évaluer le niveau des élèves nouvellement inscrits et non débutants sont prévus le **mercredi 12 septembre 2018**.

CULTURE MUSICALE

Préparation option musique bac	A partir de la classe de 1 ^{ère} (lycée)
--------------------------------	---

PRATIQUES COLLECTIVES

	Chorale d'enfants (jusqu'à 10 ans)	Chorale d'adolescents (à partir de 11 ans)	Ensemble Instrumental	Atelier Musiques Actuelles	Atelier 4 et 6 mains
Initiation /1C1/1C2	X	X			
A partir de 1C3	X	X	X	X	X

La direction oriente l'élève dans la pratique collective qui lui correspond et selon les effectifs.

DISCIPLINES INSTRUMENTALES ET/OU VOCALES

DÉPARTEMENT	DISCIPLINE	ÂGE ENTRÉE INITIATION
BOIS	Clarinette	7 ans
	Saxophone	7 ans
	Flûte traversière	7 ans
CLAVIERS	Piano	7 ans
CORDES	Violon	7 ans
	Violoncelle	7 ans
	Guitare classique	7 ans
CUIVRES	Trompette	7 ans
MUSIQUES ACTUELLES	Guitare basse	10 ans
	Guitare électrique	à partir du 1 ^{er} cycle - 3 ^{ème} année (1C3) guitare classique
	Batterie	7 ans
	Clavier	7 ans
CHANT	Chant	12 ans



COTISATIONS

PARCOURS D'ACTIVITÉS	TARIF ANNUEL 2018/2019	RÈGLEMENT EN 3 FOIS Décembre, mars et juin
Éveil Musical Jardin musical (4 ans) Eveil musical 1 ^{ère} année (5 ans)	180 € 180 €	60 € 60 €
*Eveil musical 2^{ème} année (6 ans) + Atelier Découverte Instrumental (6 ans)	210 €	70 €
Cycles 1, 2 et 3 (à partir de 7 ans) comprenant : <ul style="list-style-type: none"> • Formation Musicale • Pratique d'instrument • Pratique collective • 	600 €	200 €
Une pratique collective (Éveil Musical, atelier découverte...) Plus une pratique instrumentale individuelle	450 €	150 €
Deux pratiques collectives uniquement (formation musicale + atelier découverte ou formation musicale + pratique collective) Sans instrument	300 €	100 €

Toute année scolaire commencée est due intégralement.

Un **tarif dégressif de 20%** est appliqué pour le 2^{ème} enfant inscrit par famille.

Toute inscription en cours d'année sera effective dans la mesure des places disponibles. Dans ce cas, la facturation sera établie à compter du trimestre de la date d'inscription inclus.

FICHE de RE-INSCRIPTION 2018/2019 à l'ÉCOLE de MUSIQUE INTERCOMMUNALE

Pour les anciens élèves résidant sur les communes de Bailly-Romainvilliers, de Coupvray et de Magny-le-Hongre et souhaitant poursuivre leur scolarité musicale en 2018/2019.

Tout élève déjà inscrit, à l'École de Musique Intercommunale est prioritaire pour les inscriptions 2018/2019, dans la mesure des places disponibles.

Responsable légal 1		
Civilité :	NOM :	PRENOM :
Adresse :	E-mail :	
CP Ville :	Tel domicile :	Tel professionnel :
Mobile :		
Responsable légal 2		
Civilité :	NOM :	PRENOM :
Adresse :	E-mail :	
CP Ville :	Tel domicile :	Tel professionnel :
Mobile :		
Elève		
Civilité :	NOM :	PRENOM :
Adresse :	E-mail* :	
CP Ville :	Tel domicile :	Mobile :
Date naissance :	Lieu naissance :	
Niveau scolaire :		
Etablissement scolaire :		

Autres souhaits / observations

--

- J'autorise l'École de Musique Intercommunale à utiliser toutes prises de vues lors des cours ou des manifestations publiques qui seront susceptibles d'être utilisées dans les supports de communication des communes.
 - J'atteste sur l'honneur avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'École de Musique Intercommunale en consultant les sites Internet des trois communes (rubrique : École de Musique Intercommunale).
- *L'adresse email sera enregistrée dans la base des abonnés de la newsletter des communes.

Date et signature du représentant légal :

FICHE d'INSCRIPTION 2018/2019 à l'ÉCOLE de MUSIQUE INTERCOMMUNALE

Pour les nouveaux élèves résidant sur les communes de Bailly-Romainvilliers, de Coupvray et de Magny-le-Hongre et souhaitant intégrer l'EMI en 2018/2019.

Responsable légal 1		
Civilité :	NOM :	PRENOM :
Adresse :	E-mail :	
CP Ville :	Tel domicile :	Tel professionnel
Mobile :		

Responsable légal 2		
Civilité :	NOM :	PRENOM :
Adresse :	E-mail :	
CP Ville :	Tel domicile :	Tel professionnel
Mobile :		

Elève		
Civilité :	NOM :	PRENOM :
Adresse :	E-mail* :	
CP Ville :	Tel domicile :	Mobile :
Date naissance :	Lieu naissance :	
Niveau scolaire :		
Etablissement scolaire :		

Indiquez 1 choix par liste ordre de préférence (choix 1 = 1^{er} choix...)

L'inscription sera confirmée la semaine du 10 septembre 2018, selon les places disponibles.

LISTE 1	LISTE 2	LISTE 3
<input type="checkbox"/> Piano <input type="checkbox"/> Guitare classique <input type="checkbox"/> Guitare électrique (à partir de 1C3 de guitare classique seulement)	<input type="checkbox"/> Clarinette <input type="checkbox"/> Flute traversière <input type="checkbox"/> Violon <input type="checkbox"/> Chant <input type="checkbox"/> Saxophone <input type="checkbox"/> Batterie <input type="checkbox"/> Clavier Musiques Actuelles	<input type="checkbox"/> Violoncelle <input type="checkbox"/> Trompette <input type="checkbox"/> Guitare basse

J'autorise l'Ecole de Musique Intercommunale à utiliser toutes prises de vues lors des cours ou des manifestations publiques qui seront susceptibles d'être utilisées dans les supports de communication des communes.

J'atteste sur l'honneur avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'Ecole de Musique Intercommunale en consultant les sites Internet des trois communes (rubrique : Ecole de Musique Intercommunale).

*L'adresse email sera enregistrée dans la base des abonnés de la newsletter des communes.

Date et signature du représentant légal :

LA MUSIQUE

et

LE DÉVELOPPEMENT

La musique accompagne l'enfant dans la construction de sa pensée et la découverte du monde.

L'apprentissage stimule le développement de la conscience phonologique (pré-lecture), améliore la coordination, l'équilibre, l'orientation spatiale et facilite l'expression des sentiments.

Les activités musicales présentées à l'enfant sont des éléments d'éducation qui façonnent les aspects physique, psychomoteur et socio-affectif.

L'École de Musique Intercommunale propose de faire participer votre enfant à des cours dynamiques pour favoriser chez lui une meilleure capacité d'adaptation à la vie sociale et du groupe.

